

G.A.V ILLEGALES : CAMPAGNE PUBLICITAIRE DES AVOCATS !

SYNERGIE-OFFICIERS constate aujourd'hui qu'il est demandé aux avocats d'engager des recours en annulation de TOUTES les procédures ayant entraîné des mesures de gardes à vue au motif qu'un arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 13 Octobre 2009, juge le système des gardes à vue non conforme aux droits de la défense

SYNERGIE-OFFICIERS s'insurge contre ces accusations graves portés contre les policiers présentés comme les vigiles zélés d'un totalitarisme larvé et qui jettent encore un peu plus la suspicion sur des femmes et des hommes qui n'ont pas de leçons d'intégrité à recevoir de la part de commerciaux dont les compétences en matière pénale sont proportionnelles au montant des honoraires perçus !

SYNERGIE-OFFICIERS refuse de revenir une fois de plus sur la conscience professionnelle et la probité des enquêteurs travaillant à charge et à décharge sans être inféodés à telle ou telle partie.

SYNERGIE-OFFICIERS s'inquiète très sérieusement des grandes manœuvres en cours depuis plusieurs mois autour de la chose pénale et dont la finalité ne semble pas être d'améliorer la qualité de la Justice rendue mais bel et bien de préparer le terrain à la main mise des avocats sur le fonctionnement total de la Justice.

Rappelons-le, les avocats ne sont pas les garants des libertés publiques, ils ne sont que les représentants des intérêts particuliers de leurs clients !

SYNERGIE-OFFICIERS exige des politiques qu'ils se prononcent rapidement sur l'avenir de la procédure pénale de ce pays pour sortir enfin du gué et choisir enfin entre un système accusatoire (de type anglo-saxon) ou inquisitoire (de type continental).

Après une Loi Pénitentiaire qui revient à ne plus mettre hors d'état de nuire la majorité des prédateurs sociaux, la future réforme de la procédure pénale risque d'achever ce qui reste d'équilibre dans le pacte républicain. Pour ne pas renouveler la mascarade du rapport Léger, il est impératif que les véritables techniciens de la procédure pénale que sont les officiers de police soient enfin écoutés mais surtout entendus !

A défaut et afin de préparer le changement de statut des enquêteurs qui devront quitter la fonction publique pour intégrer le secteur tertiaire en allant travailler pour des avocats dans des cabinets d'enquêtes privées (au moins, les choses seront claires) il serait en effet utile que les organisations syndicales soient prévenues suffisamment tôt pour mieux préparer les dossiers de reconversion.

Tant pis pour les victimes...